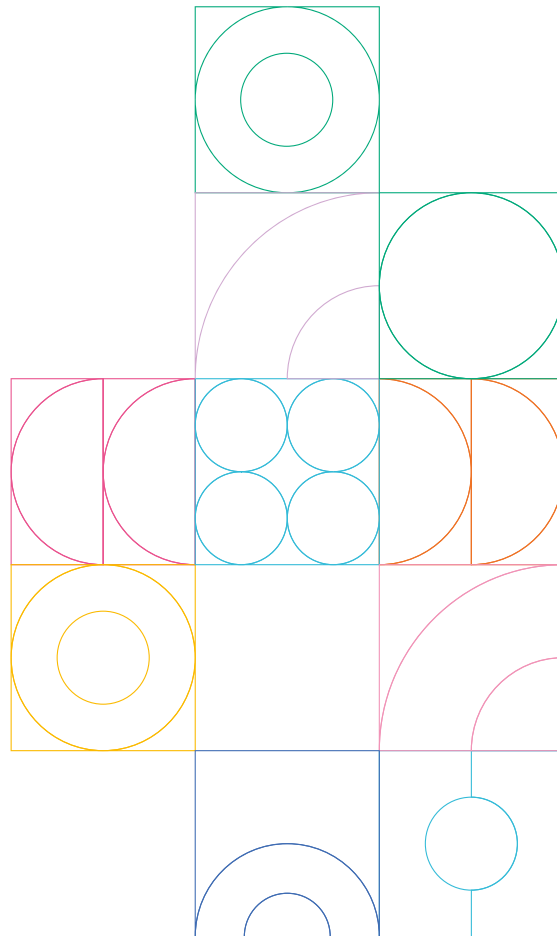
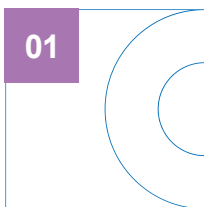


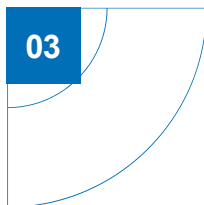
Futur retraité(e) ?

L'Urssaf et l'Assurance retraite
vous accompagnent

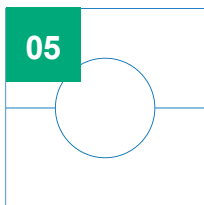




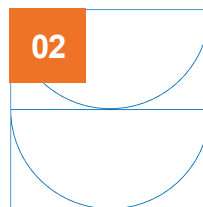
Vos démarches préalables



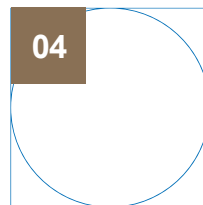
Les conditions d'accès



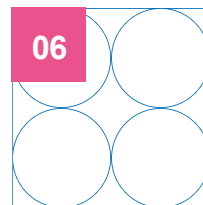
La retraite complémentaire



Demander votre retraite

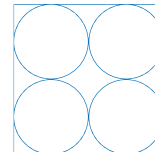


La retraite de base



L'accompagnement

Les missions de l'Urssaf



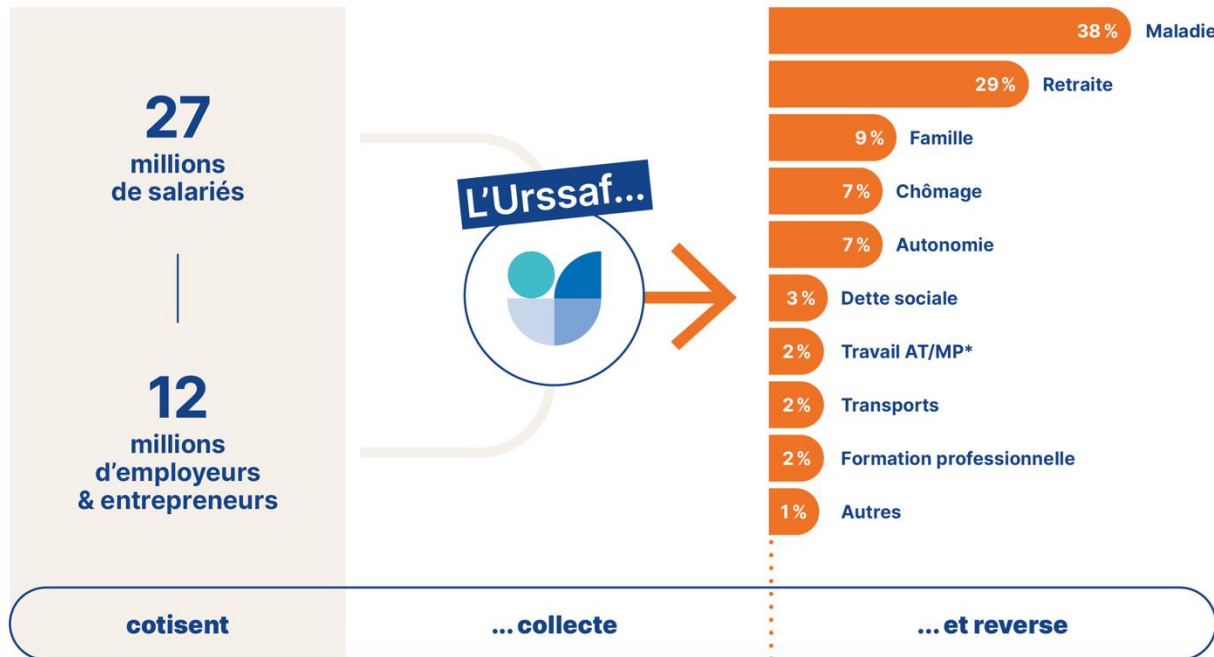
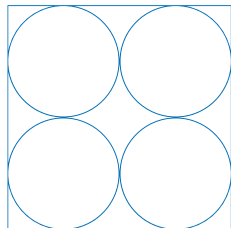
Assurer le financement
de la protection sociale au quotidien

**Garantir les droits sociaux
et l'équité** entre tous les
acteurs économiques

**Accompagner les employeurs
et entrepreneurs** au bénéfice
du développement économique et social



Collecter et redistribuer pour financer la protection sociale



* Accident du Travail/Maladie Professionnelle

Les missions de l'Assurance retraite



Suivre la carrière de chaque assuré



Préparer le passage à la retraite



Assurer le suivi des paiements



Accompagner les entreprises



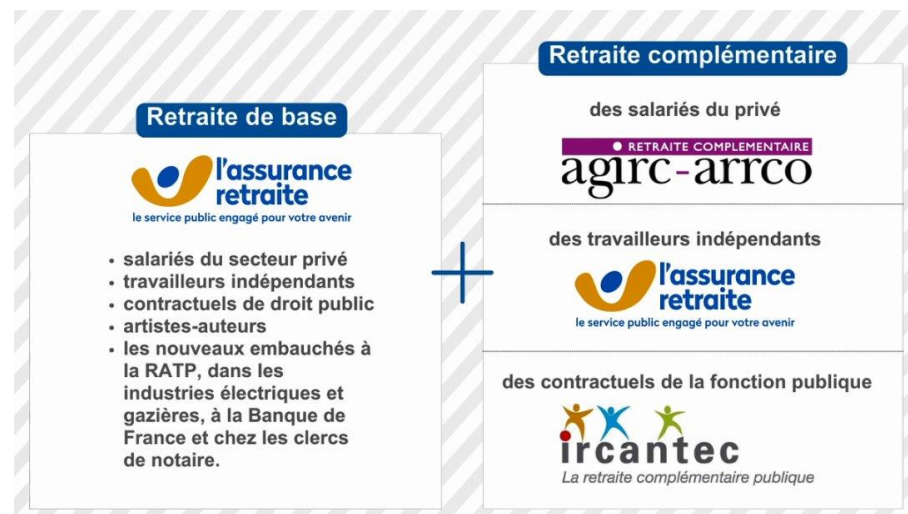
Aider les retraités fragilisés

La retraite en France, ses principes et son organisation

→ 4 grands principes du système de retraite français



→ Organisation de la retraite pour les actifs relevant de l'Assurance retraite



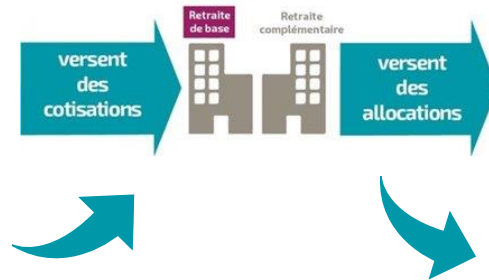
Le système de retraite français

Versements de cotisations par les travailleurs indépendants, les employeurs et les salariés immédiatement utilisées pour financer les retraites

En contrepartie, ouverture de droit à la retraite pour les salariés et les travailleurs indépendants



Les actifs

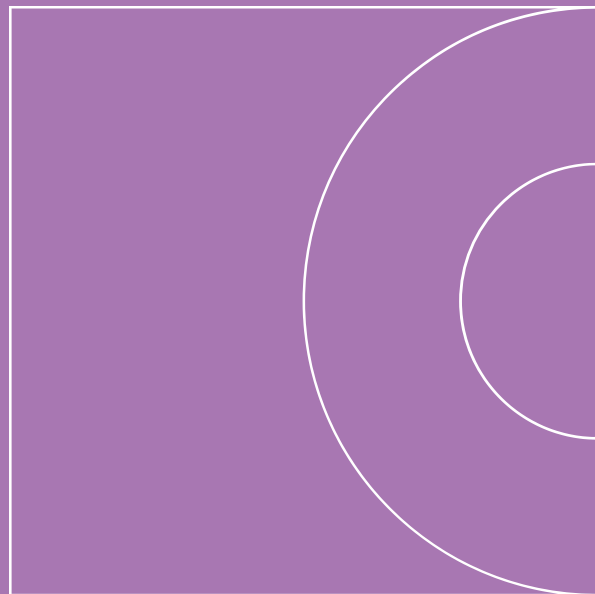


aux retraités

Droits alimentés sur le relevé de carrière individuel selon le profil :

- salariés : données individuelles de la Déclaration sociale nominative (DSN)
- travailleurs non-salariés : cotisations sociales personnelles

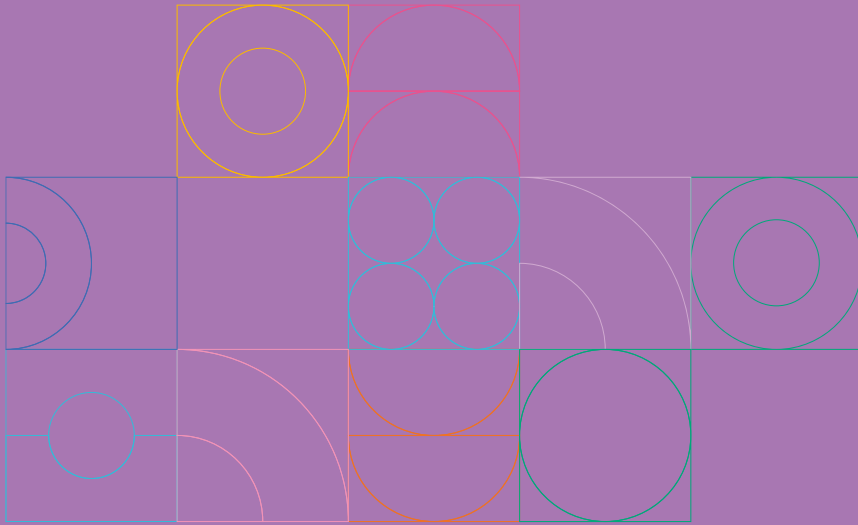




Vos démarches préalables

Vos démarches

- Consulter son relevé de carrière
- Estimer le montant de ses retraites
- Optimiser ses droits



Adoption de la loi de financement de la Sécurité sociale 2026

- En attente de certains textes d'application pour connaître les évolutions législatives.
- Pour les retraites prenant effet à compter du 1er septembre 2026. Avant cette date, application de la législation actuellement en vigueur y compris pour l'âge légal de départ, trimestres requis et modalités de calcul des retraites.
- Pour découvrir les principales mesures retraite à venir, n'hésitez pas à consulter la rubrique « Mes actualités » sur le site www.lassuranceretraite.fr, proposant des informations fiables et actualisées au fil de l'eau.



The screenshot shows the website interface for 'l'assurance retraite'. At the top, there are navigation links: 'Questions fréquentes', 'Nous contacter', 'Nous connaître', 'Entreprise', 'Sourd - Malentendant', and 'Réglages'. Below these are user options: 'Je suis actif', 'Je suis retraité', a search bar, and 'Mon espace personnel'. The main section is titled 'Mes actualités' and contains two articles:

- Actif:** 'Loi de financement de la Sécurité sociale adoptée : découvrez les principales mesures retraite'. The text states: 'L'Assemblée nationale a adopté définitivement le projet de loi mardi 16 décembre. La promulgation du texte devrait être faite avant la fin de l'année, après contrôle du Conseil constitutionnel. Découvrez les principales mesures retraite.'
- Retraité:** 'Revalorisation de votre retraite en 2026'. The text states: 'Comme chaque année, votre retraite de base évolue en fonction de l'inflation. En 2026, elle sera revalorisée de 0,9 %. Elle s'applique sur votre retraite de janvier, versée le 9 février. Si vous dépendez de la caisse d'Alsace-Moselle, elle sera versée le 2 février, avec un rappel pour janvier.'



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière



Mon
relevé de carrière

C'est quoi et pour quelle finalité ?

1. récapitulatif de l'ensemble des données du parcours professionnel de tous les régimes de retraite confondus
2. obtenir une vision globale des droits pour obtenir des scénarios de départ à la retraite

Comment l'obtenir ?

À partir de l'espace personnel :

www.info-retraite.fr

www.lassuranceretraite.fr

www.lacipav.fr



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

Mon tableau de bord

Estimation de mon âge de départ au plus tôt 63 ans et 3 mois	au taux maximum 67 ans	Mes trimestres acquis au 01/01/2026 130 sur 172	Quel sera le montant de ma retraite ? Estimer le montant de ma retraite
---	---	---	---

Vous souhaitez une estimation plus précise ? Vérifiez votre relevé de carrière en utilisant le service [Consulter ma carrière](#)



Services et démarches

Voir tous mes services en ligne

- Consulter ma carrière**
Visualisez le récapitulatif de votre carrière et vos droits à la retraite
- Demander ma retraite**
Demandez votre retraite pour l'ensemble de vos régimes
- Compléter ma carrière et déclarer mes enfants**
Vérifiez votre carrière et mettez-la à jour en quelques clics
- Suivre ma demande en cours**
Suivez l'avancement de votre dossier ou votre demande de prestation

Conseil de l'Assurance retraite

Dès le début de votre carrière, conservez bien les justificatifs de vos activités professionnelles, y compris à l'étranger. Ils vous seront demandés si vous constatez que votre relevé de carrière est incomplet.

Notifications

Voir mes notifications

- 17 mai
Votre avis nous intéresse
Donnez votre avis sur le service en ligne « Estimer le montant de ma retraite ».
- 05 nov.
Votre avis nous intéresse
Donnez votre avis sur le service en ligne « Estimer le montant de ma retraite ».

MON ESPACE PERSONNEL lassuranceretraite.fr

Ce service est proposé par vos régimes de retraite.
Il est gratuit : vos données ne font l'objet d'aucune transaction commerciale.



Pour lire la transcription de la vidéo, cliquez sur ce lien.

Ma carrière

Visualisez chaque année de votre carrière sous forme de flux chronologique.

Voir ma carrière

Mes droits

Visualisez vos droits émergents, depuis la libération de votre carrière (pensions, points, etc.).

Consulter mes droits

Mon relevé de carrière

Le relevé de carrière présente vos droits à la retraite émargés pour chacune de vos activités.

Télécharger mon relevé (PDF - 10ko)



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

MON ESPACE PERSONNEL
lassuranceretraite.fr



INFO RETRAITE

Accueil **Ma carrière** Mes droits ? Besoin d'aide

En un coup d'oeil Par activités professionnelles Par années

< 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 57-58 ans 2022 2023 2024 >

< 2021 >

Janvier Février Mars Avril Mal Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre Décembre

✓ MICRO-ENTREPRENEUR - Du 1er janvier 2021 ... ✓ MICRO-ENTREPRENEUR - Du 1er avril 20... ✓ MICRO-ENTREPRENEUR - Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021

✓ KAROIL - Du 18 octobre 2021 au 31 d...



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

The screenshot shows the 'Mon Espace Personnel' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Ma carrière' (highlighted with a yellow box and a '1' in a circle), and 'Mes droits'. A yellow arrow points to the 'Par activités professionnelles' button in the main navigation area. Below this, there are two summary cards for professional activities:

- 3 ans et 2 mois**
Début : 18 octobre 2021
Fin : 31 décembre 2024
- 2 ans et 6 mois**
Début : 1er juillet 2021
Fin : 31 décembre 2023

Each card is linked to a detailed record:

- KAROIL**
Vos régimes :
Base : L'Assurance retraite
Complémentaire : Agirc-Arrco
- MICRO-ENTREPRENEUR**
Prestation de service BNC
Votre régime :
Base et Complémentaire : L'Assurance retraite

MON ESPACE PERSONNEL
lassuranceretraite.fr



Affiliation en qualité de
travailleur salarié à
l'Assurance retraite

Affiliation en qualité de
travailleur indépendant à
l'Assurance retraite



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

MON ESPACE PERSONNEL
lassuranceretraite.fr

En un coup d'œil Par activités professionnelles Par années

3 ans et 2 mois
Début : 18 octobre 2021
Fin : 31 décembre 2024

KAROIL
Fermer les détails ^

Date de début	Date de fin	Revenu
1er janvier 2024	31 décembre 2024	75 750 €
1er janvier 2023	31 décembre 2023	78 480 €
1er janvier 2022	31 décembre 2022	72 450 €
18 octobre 2021	31 décembre 2021	15 000 €

Vos régimes :
Base : L'Assurance retraite
Complémentaire : Agiro-Arco

2 ans et 6 mois
Début : 1er juillet 2021
Fin : 31 décembre 2023

MICRO-ENTREPRENEUR
Prestation de service BNC
Fermer les détails ^

Date de début	Date de fin	Chiffre d'affaires
1er octobre 2023	31 décembre 2023	-
1er janvier 2023	30 septembre 2023	0 €
1er janvier 2022	31 décembre 2022	0 €
1er juillet 2021	31 décembre 2021	18 984 €

Votre régime :
Base et Complémentaire : L'Assurance retraite

Périodes et revenus en qualité de travailleur salarié à l'Assurance retraite

Régimes de retraite d'affiliation

Période et chiffres d'affaires en qualité de travailleur indépendant à l'Assurance retraite

Régime de retraite d'affiliation



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

MON ESPACE PERSONNEL
lassuranceretraite.fr

1

Accueil **Ma carrière** Mes droits [Besoin d'aide](#)

En un coup d'oeil **Par activités professionnelles** Par années

12 ans et 3 mois
Début : 1er avril 1999
Fin : 30 juin 2011

✓ **PROFESSION LIBÉRALE**
Fermer les détails

Date de début	Date de fin	Revenus déclarés
1er avril 1999	31 décembre 1999	268 397 FRF
1er janvier 2000	31 décembre 2000	385 800 FRF
1er janvier 2001	31 décembre 2001	376 163 FRF
1er janvier 2002	31 décembre 2002	59 608 €
1er janvier 2003	31 décembre 2003	58 261 €
1er janvier 2004	31 décembre 2004	59 804 €
1er janvier 2005	31 décembre 2005	63 545 €
1er janvier 2006	31 décembre 2006	69 100 €
1er janvier 2007	31 décembre 2007	63 966 €
1er janvier 2008	31 décembre 2008	65 047 €
1er janvier 2009	31 décembre 2009	55 167 €
1er janvier 2010	31 décembre 2010	-
1er janvier 2011	30 juin 2011	-

Votre régime :
Base et Complémentaire : La CIPAV



Affiliation en qualité de profession libérale à la CIPAV

Période et revenus déclarés

Régime de retraite d'affiliation



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

MON ESPACE PERSONNEL
lassuranceretraite.fr



2



Accueil

Ma carrière

Mes droits

[? Besoin d'aide](#)

Nombre de trimestres enregistrés (durée d'assurance)

Dans votre situation, **170** trimestres sont requis pour partir à taux plein.

Au 1er janvier 2025 vous en avez enregistré **159**. Il vous reste **11** trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

Si vous avez eu ou élevé des **enfants**, des **trimestres supplémentaires** peuvent vous être accordés au moment de prendre votre retraite. [i](#)



Mon relevé de carrière

Le relevé de carrière présente vos droits à la retraite enregistrés pour chacune de vos activités.

[↓ Télécharger mon relevé \(PDF ~ 180ko\)](#)



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

MON ESPACE PERSONNEL

lassuranceretraite.fr



Accueil

Ma carrière

Mes droits

Besoin d'aide

2

Mes droits pour chaque régime de retraite

Consultez les informations sur vos régimes et les droits enregistrés auprès d'eux (trimestres, points)

Fermer les détails



Salarisés, travailleurs indépendants, contractuels de droit public et artistes-auteurs

L'Assurance retraite
Tél. : 39 60 (poste fixe)
09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles)
Prix d'un appel local
www.lassuranceretraite.fr

Total des trimestres

Salarisé, Indépendant : **112**

Total des points

Complémentaire indépendant (RCI) : **22**

Valeur du point au 1er janvier 2025 :

Points à compter de 1997 : **22**

Valeur de point : **1,335 €**



Retraite complémentaire des salariés du privé

Alliance Professionnelle Agirc-Arrco
TSA 56663
92621 GENNEVILLIERS CEDEX
IRP AUTO
Tel : 0973 888 888 (appel non surtaxé)
www.irp-auto.com
www.agirc-arcco.fr

Total des points

7 368,47

Valeur du point au 1er novembre 2024 : **1,4386 €**



Activité libérale relevant de la CIPAV

la Cipav
9 rue de Vienne
75403 PARIS cedex 08
Tél. : 01.44.95.68.20

Total des trimestres

59

Total des points

Base : **5 592,40**

Valeur du point au 1er janvier 2025 : **0,654 €**



Complémentaire : **2 346,00**

Valeur du point au 1er janvier 2025 : **2,89 €**



Vos démarches préalables

Consulter votre relevé de carrière

 Accueil Ma carrière **Mes droits** 

Mes droits par année
Consultez le détail de vos droits par année Fermer les détails ^

Année ↑	Durée d'assurance tous régimes	Durée par régime	Points par régime
2024	4 trimestres	L'Assurance retraite : 4 trimestres	Agirc-Arrco : 400,86 points
2023	4 trimestres	L'Assurance retraite : 4 trimestres	Agirc-Arrco : 457,75 points
2022	4 trimestres	L'Assurance retraite : 4 trimestres	Agirc-Arrco : 451,70 points
2021	4 trimestres	L'Assurance retraite : 4 trimestres ⓘ	Agirc-Arrco : 94,40 points RCI : 22 points
2020	4 trimestres	L'Assurance retraite : 4 trimestres	Agirc-Arrco : 354,06 points
2019	4 trimestres	L'Assurance retraite : 4 trimestres	Agirc-Arrco : 254,86 points
2018	4 trimestres ⓘ	L'Assurance retraite : 4 trimestres La CIPAV : 4 trimestres	Agirc-Arrco : 53,94 points La CIPAV : 248,50 points
2017	4 trimestres	La CIPAV : 4 trimestres	La CIPAV : 331,30 points La CIPAV (Complémentaire) : 36 points

MON ESPACE PERSONNEL
lassuranceretraite.fr



Vos démarches préalables

Consulter votre estimation de retraite

C'est quoi et pour quelle finalité ?

1. estimation de la future retraite, de tous les régimes de retraite confondus à partir des données connues sur le relevé de carrière
2. à des âges indicatifs de départ en retraite permettant de définir son départ en retraite

Comment l'obtenir ?

À partir de l'espace personnel en utilisant le service en ligne « Estimer le montant de ma retraite » accessible à n'importe quel âge.

www.info-retraite.fr

www.lassuranceretraite.fr



Personnalisation de l'estimation possible : choix de l'âge de départ à la retraite, situation familiale et carrière passée ou future



Mon
estimation retraite
en ligne et à tout âge



Prise en compte de la
suspension de la
réforme par le simulateur



Vos démarches préalables

Consulter votre estimation de retraite

En partant à **62 ans et 9 mois** ou 1 sept. 2026 [Comprendre mes possibilités de départ](#)

Avec **165 trimestres** enregistrés [Comprendre mes droits](#)

Vous pourriez avoir droit à **2 750 €** bruts/mois [Comprendre mon montant](#)

Sur quelles informations s'appuie l'estimation ?

Mon estimation retraite

Télécharger (PDF -180 ko) Brut Net avant impôts

En partant à 62 ans et 9 mois le 1 sept. 2026 à l'âge légal	2 750 € bruts/mois
En partant à 63 ans et 10 mois le 1 oct. 2027 au taux plein	3 025 € bruts/mois
En partant à 67 ans le 1 déc. 2030 à l'âge du taux plein automatique	3 550 € bruts/mois

[Quitter mon estimation](#)

Vous souhaitez personnaliser votre estimation ?
Vous pouvez modifier vos âges de départ possibles, ajouter des périodes manquantes et des changements futurs (enfants, nouveau statut, expatriation, retraite progressive, cumul emploi-retraite...) en personnalisant votre estimation.

[Commencer mon estimation personnalisée](#)



Mon estimation retraite en ligne et à tout âge



Vos démarches préalables

Consulter votre estimation de retraite

Composition de ma retraite

Montant de ma retraite



Versements Uniques :

● 410,31 € bruts

Retraite de base | L'Assurance retraite | **Minoration 3,13 %**

1 051,96 € bruts/mois

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités salariées.

• **Une décote (minoration définitive)** s'applique car vous n'avez pas atteint le nombre de trimestres pour un départ à **taux plein**.

- 1 Nombre de trimestres retenus pour le calcul : 118 trimestres
- 2 Pour les années 2025 et futures, le calcul de vos droits retraite est effectué sur la base du paiement de vos cotisations obligatoires dues.

Retraite complémentaire | AGIRC-ARRCO | **Minoration 5,00 %**

882,52 € bruts/mois

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités salariées (Agirc-Arrco).

• **Une décote (minoration définitive)** s'applique car vous n'avez pas atteint le nombre de trimestres pour un départ à **taux plein**.

- 1 Nombre de points retenus pour le calcul : 7748.94 points
- 2 Valeur actuelle du point : 1,4386 €

Retraite complémentaire | CIPAV (Compl.) | **Minoration 6,25 %**

529,68 € bruts/mois

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités **CIPAV (Compl.)**.

• **Une décote (minoration définitive)** s'applique car vous n'avez pas atteint le nombre de trimestres pour un départ à **taux plein**.

- 1 Nombre de points retenus pour le calcul : 2346.0 points
- 2 Valeur actuelle du point : 2,89 €

Retraite de base | CIPAV (Base) | **Minoration 6,25 %**

285,73 € bruts/mois

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités **CIPAV (Base)**.

• **Une décote (minoration définitive)** s'applique car vous n'avez pas atteint le nombre de trimestres pour un départ à **taux plein**.

- 1 Nombre de trimestres retenus pour le calcul : 59 trimestres
- 2 Nombre de points retenus pour le calcul : 5592.4 points
- 3 Valeur actuelle du point : 0,654 €
- 4 Hors simulation, pour les années 2025 et futures, le calcul de vos droits retraite ne sera effectué qu'en cas de paiement intégral de vos cotisations obligatoires dues.

Retraite complémentaire | RCI | **Minoration 5,00 %**

410,31 € bruts en versement unique

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités de **travailler indépendant (RCI)**.

• **Une décote (minoration définitive)** s'applique car vous n'avez pas atteint le nombre de trimestres

• La retraite est versée en une seule fois sous forme de capital. On parle de capital unique.

- 1 Pour les années 2025 et futures, le calcul de vos droits retraite est effectué sur la base du paiement de vos cotisations obligatoires dues.
- 2 Points acquis à partir du 01/01/1997 : 22 points
- 3 Valeur actuelle du point : 1,335 €



Vos démarches préalables

Préparer votre retraite avec Mon agenda

C'est quoi et pour quelle finalité ?

1. service en ligne gratuit et accessible 5 ans avant la retraite
2. être informé au bon moment de toutes les démarches à réaliser pour préparer sereinement sa retraite

Comment l'obtenir ?

Par inscription (1 minute suffit)

- espace personnel
- accès libre

 Si besoin, date de départ en retraite modifiable à tout moment



Form of registration for 'Mon agenda retraite' with fields for personal information and a 'Je m'inscris' button.

Nom*

Prénom*

Vous résidez* Choisissez une valeur

Adresse e-mail* nom.prenom@exemple.fr

Numéro de portable*

Date envisagée de départ à la retraite* :
Mois* Choisissez une valeur
Année* Choisissez une valeur

Pensez-vous bénéficier d'un départ anticipé pour carrière longue*
 Oui
 Non
 Je ne sais pas

Vous avez une carrière*
 Salarié du privé
 Travailleur indépendant
 Salarié du privé + Travailleur indépendant

[Je m'inscris](#)

The screenshot shows the user interface of the 'l'assurance retraite' website. At the top, there is a banner for 'Marc fait des plans sur la comète!' with a 'Je m'inscris' button. Below the banner, there is a navigation bar with 'mon espace personnel', 'Tableau de bord', 'Services et démarches en ligne', 'Messagerie', and 'Profil'. The 'Services et démarches en ligne' menu item is highlighted with a yellow box and a blue arrow. Below the navigation bar, the page title is 'Services et démarches en ligne'. The main content area includes a section for 'Accès rapides' with buttons for 'Organiser mon départ avec Mon agenda retraite', 'Prendre ou gérer mon rendez-vous', and 'Suivre ma demande en cours'. The 'Organiser mon départ avec Mon agenda retraite' button is highlighted with a yellow box and a blue arrow. Below this, there is a section for 'Mes services et démarches pas-à-pas' with three cards: 'Consulter ma carrière', 'Compléter ma carrière et déclarer mes enfants', and 'Demander une prestation'.



Vos démarches préalables

Faire le point sur votre retraite

Entretien d'information retraite

C'est quoi et pour quelle finalité ?

1. entretien personnalisé et gratuit permettant de faire le point sur la carrière
2. obtenir des simulations du montant de la retraite compte tenu des aléas de carrière, aborder les dispositifs d'amélioration de la retraite et poser ses questions à un expert retraite

Comment l'obtenir ?

À partir de l'espace personnel de www.lassuranceretraite.fr, utiliser le service en ligne :

- « Prendre ou gérer un rendez-vous » ;
- Motif « Bénéficiaire de conseils personnalisés sur les dispositifs de départ en retraite ».

The screenshot shows the user interface of the Assurance Retraite website. At the top, there are navigation links: 'l'assurance retraite', 'mon espace personnel', 'Tableau de bord', 'Services et démarches en ligne', 'Messagerie', and 'Profil'. The 'Services et démarches en ligne' link is highlighted with a red box. Below this, the page title is 'Services et démarches en ligne'. A paragraph explains that users can prepare, request, and manage their retirement there. There is a link 'Comprendre mon parcours retraite'. Under 'Accès rapides', there are three buttons: 'Organiser mon départ avec Mon agenda retraite', 'Prendre ou gérer mon rendez-vous' (highlighted with a red box and an arrow), and 'Suivre ma demande en cours'. Below this is the section 'Mes services et démarches pas-à-pas' with three options: 'Consulter ma carrière et mes droits retraite', 'Estimer mon âge de départ et ma retraite', and 'Demander une prestation'. At the bottom, there are two main service cards: 'Consulter ma carrière' (Visualiser le récapitulatif de votre carrière et vos droits à la retraite) and 'Compléter ma carrière et déclarer mes enfants' (Vérifiez votre carrière et mettez-la à jour en quelques clics).

Vos démarches préalables

Préparer votre retraite

Optimiser vos droits par des rachats

C'est quoi et pour quelle finalité ?

Validation de périodes pour lesquelles il n'y a pas eu ou pas assez de cotisation afin de compléter sa carrière et augmenter le montant de votre retraite.

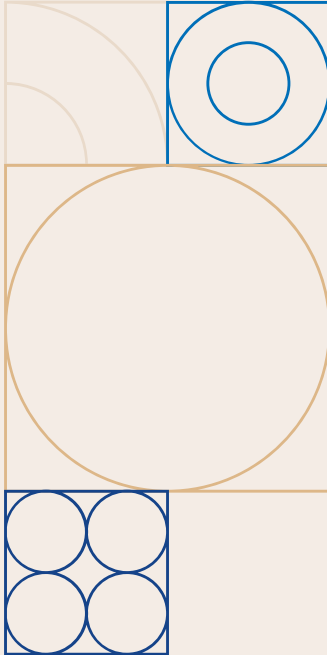
- rachat de périodes d'activité à l'étranger
- rachat d'année d'études supérieures ou années incomplètes
- rachat de périodes d'apprentissage (entre 01/07/1992 au 31/12/2023)
- rachat de périodes d'activité relevant d'une profession libérale non classée
- rachat Madelin pour les travailleurs indépendants :
 - pour valider des années ne validant pas 4 trimestres par année civile sur les 6 dernières années
 - dont les cotisations dues ont été définitivement régularisées auprès de l'Urssaf

Où et comment obtenir le coût ?

À partir de votre espace personnel, utiliser le service en ligne « Simuler le coût d'un rachat de trimestres » ou « Simuler le coût d'un rachat de trimestres Madelin ».

The screenshot shows the 'l'assurance retraite' website interface. At the top, there is a navigation bar with 'l'assurance retraite' logo, 'mon espace personnel', 'Tableau de bord', 'Services et démarches en ligne' (highlighted with a yellow box and a mouse cursor), 'Messagerie', and 'Profil'. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Services et démarches en ligne'. It contains a paragraph explaining the benefits of online services, a link 'Comprendre mon parcours retraite', and two quick access buttons: 'Prendre ou gérer mon rendez-vous' and 'Suivre ma demande en cours'. Below this, there is a section 'Mes services et démarches pas-à-pas' with a link 'Consulter ma carrière et mes droits retraite' and a highlighted button 'Estimer mon âge de départ et ma retraite' (with a mouse cursor). At the bottom, there are four service cards: 'Obtenir mon âge de départ à la retraite', 'Estimer le montant de ma retraite', 'Simuler le coût d'un rachat de trimestres' (highlighted with a yellow box and a mouse cursor), and 'Simuler le coût d'un rachat de trimestres Madelin'. Each card has an icon, a title, a brief description, and a right-pointing arrow.

Vos interlocuteurs



Vous êtes salarié et/ou travailleur indépendant *

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la protection sociale des travailleurs indépendants est confiée au régime général de la Sécurité sociale.

POUR VOS COTISATIONS



secu-independants.fr
autoentrepreneur.urssaf.fr

POUR VOTRE SANTÉ



ameli.fr

POUR VOTRE RETRAITE

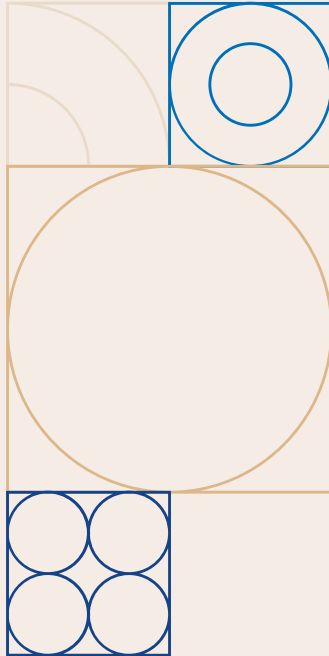


lassuranceretraite.fr

* Artisan, commerçant, professionnel libéral non réglementé



Vos interlocuteurs



Vous êtes professionnel libéral

POUR VOS COTISATIONS

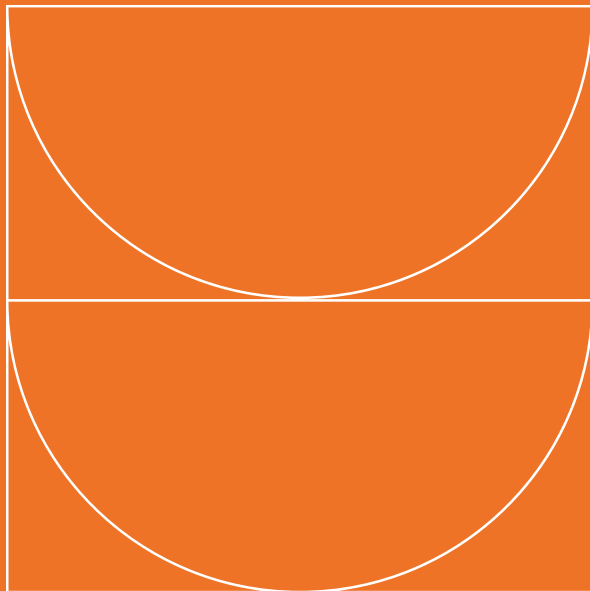


POUR VOTRE SANTÉ



POUR VOTRE RETRAITE

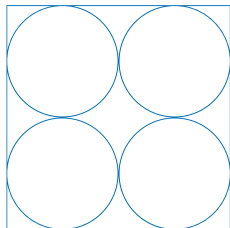




02 Demander votre retraite

Demander votre retraite

Fixer le point de départ à la retraite



Date du point de départ ?

- 1er jour d'un mois sans pouvoir se situer avant la date du dépôt de la demande et l'âge d'ouverture du droit à départ en retraite.
- non automatique, faire la demande auprès de ses régimes de retraite.

Démarches possibles pour les travailleurs non-salariés avant le départ en retraite ?

- demander un recalcul des cotisations sociales provisionnelles sur une estimation des revenus.
- fixation des nouvelles charges en fonction des revenus de l'année en cours.



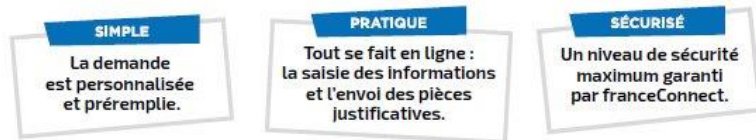
Demander votre retraite en ligne

Quand faire sa demande ?

5 mois avant le point de départ de la retraite

Comment faire sa demande en ligne ?

- à partir de votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr
- sélectionnez le service « Demander ma retraite » pour l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaire



- Examen de votre demande de retraite par chaque régime de retraite
- Notification émise et paiement par chacun des régimes de retraite d'affiliation (une seule notification pour la retraite de base salarié, salarié agricole, artisan et commerçant)

MON ESPACE PERSONNEL
lassuranceretraite.fr

La retraite n'est pas automatique

The screenshot shows the user interface of the 'lassuranceretraite.fr' website. At the top, there is a navigation bar with 'l'assurance retraite' logo, 'mon espace personnel', 'Tableau de bord', 'Services et démarches en ligne' (highlighted with a yellow box), 'Messagerie', and 'Profil'. Below this, the main content area is titled 'Services et démarches en ligne'. It includes a brief introduction, a link to 'Comprendre mon parcours retraite', and a section for 'Accès rapides' with buttons for 'Organiser mon départ avec Mon agenda retraite', 'Prendre ou gérer mon rendez-vous', and 'Suivre ma demande en cours'. The 'Mes services et démarches pas-à-pas' section is visible, with a 'Demander une prestation' button highlighted in yellow. Below this, there is a grid of service cards. The first card, 'Demander ma retraite', is highlighted with a yellow border and contains the text: 'Demandez votre retraite pour l'ensemble de vos régimes'. Other cards include 'Demander ma retraite progressive', 'Demander une allocation de solidarité (Aspa)', 'Demander une retraite de réversion', and 'Demander une aide à l'autonomie'.

Demander votre retraite

Les étapes

1



**5 mois
avant
votre départ**

Demandez votre retraite

Connectez-vous à votre espace personnel puis sélectionnez le service en ligne « Demander ma retraite ».

2



**Pendant
le traitement**

Suivez l'avancement de votre demande au régime général

Connectez-vous à votre espace personnel puis sélectionnez le service en ligne « Suivre ma demande en cours ».

3



**Quelques
semaines avant
la date de départ**

L'Assurance retraite vous adresse votre notification de retraite

Ce courrier vous indique le montant de votre retraite et son point de départ.

4



**Le mois suivant
votre départ**

**L'Assurance retraite vous verse
le 1^{er} paiement de votre retraite**
(date spécifique en Alsace-Moselle)

RETRAITE



Demander votre retraite

Déposer votre demande de retraite

Vous ne pouvez pas déposer votre demande en ligne ?



Envoi d'une demande de retraite et des pièces justificatives obligatoires auprès de chacun de vos régimes de retraite.

- télécharger et imprimer vos demandes sur le site internet de chacun de vos régimes de retraite tels que www.lassurance-retraite.fr et sur www.agirc-arcco.fr.
- ou à défaut, contacter par téléphone vos organismes de retraite.

Besoin d'aide pour compléter votre demande de retraite de l'Assurance retraite?

Rendez-vous dans une structure France services le plus proche de chez vous <https://www.france-services.gouv.fr/>

Assurance retraite Île-de-France
CS70009
93166 NOISY LE GRAND CEDEX

3960

**Service gratuit
+ prix appel**

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60



**France
services**

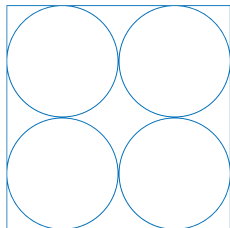
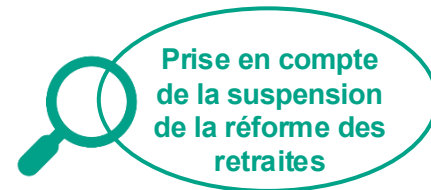




03 Les conditions

Les conditions

Âge légal de la retraite et durée d'assurance



Suspension de la réforme des retraites 2023

Pour les retraites prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2026

- ralentissement pour les assurés nés entre 1964 et 1968 :
 - de la hausse progressive de l'âge légal*;
 - et de la durée d'assurance.
- maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans et au taux maximum de 50% (taux plein) pour les retraites attribuées au titre de l'inaptitude au travail ou à la suite du versement d'une pension d'invalidité
- aucun changement pour l'âge d'acquisition du taux plein par l'âge (67 ans)



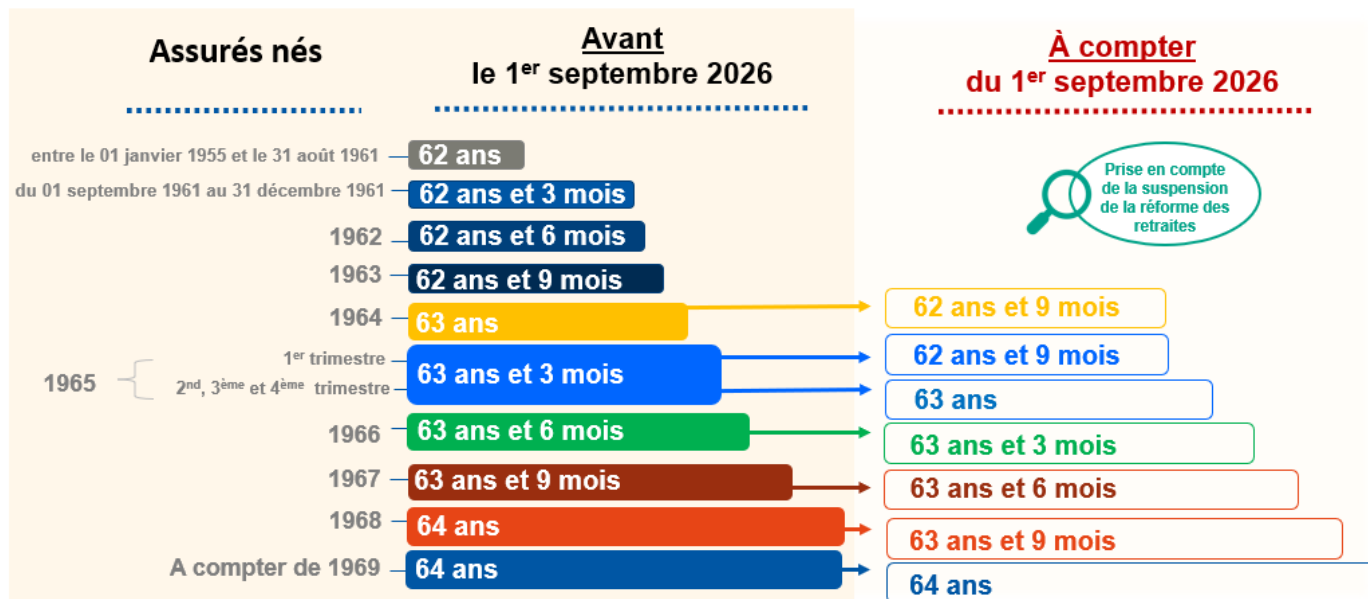
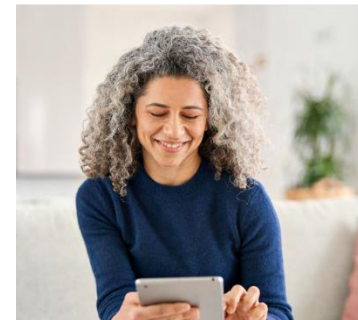
* Âge minimum pour demander la retraite sauf exception



Les conditions

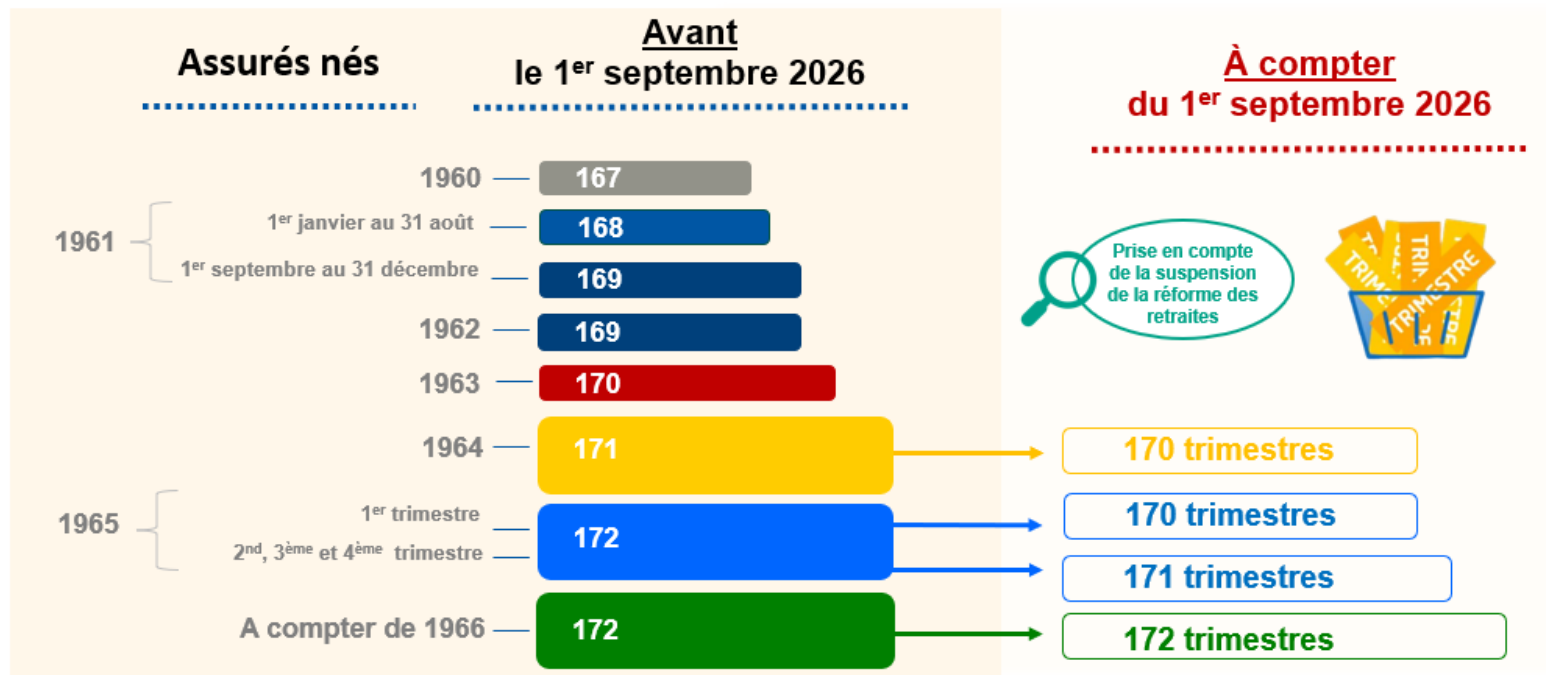
Âge légal de la retraite

Suspension de la réforme des retraites 2023



Les conditions

Durée d'assurance pour une retraite à taux plein



Les conditions

Aménagement des modalités de départ en carrière longue

Dispositif de départ en retraite pour carrière longue

Départ anticipé avant l'âge légal avec 4 bornes d'âge

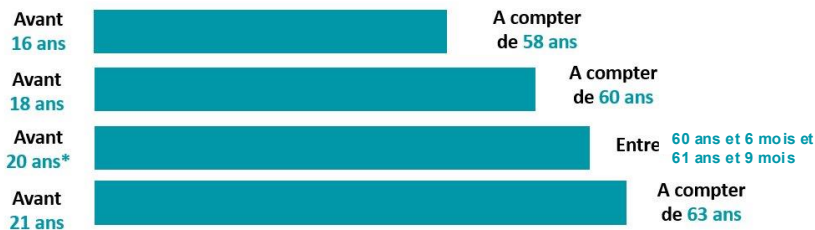


Avoir **5 trimestres** avant la fin de l'année civile d'une des 4 bornes d'âge (16, 18, 20 ou 21 ans)

ou **4 trimestres** pour les assurés nés au 4^{ème} trimestre

Justifier **de la durée cotisée ou réputée cotisée** égale à celle de la durée d'assurance pour le taux plein

En attente réforme : majoration de durée d'assurance pour enfants dans la limite de 2 trimestres



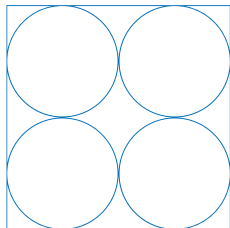
*Pour un début d'activité avant 20 ans des assurés nés entre 01/01/1964 et le 31/12/1970 :

- départ possible échelonné selon l'année de naissance
- entre 60 ans et 6 mois et 61 ans et 9 mois



Les conditions

Formalités en 2 temps



Dispositif de départ en retraite pour carrière longue

1. demande d'attestation pour départ anticipé carrière longue
2. demande de retraite anticipée pour carrière longue

Les départs anticipés validés par

l'Assurance Retraite

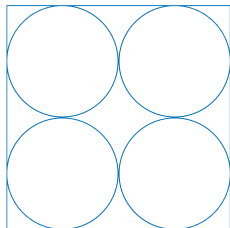
seront également pris en compte par

l'Agirc-Arrco



Les conditions

La retraite progressive



Le principe

1. poursuivre son activité professionnelle à temps partiel si salarié ou diminuer son revenu d'activité si travailleur indépendant et bénéficier d'une partie de ses retraites de base et complémentaire.
2. au moment du départ définitif, nouveau calcul de la retraite avec intégration des droits acquis pendant la période progressive.

Les conditions d'accès : salarié et travailleur indépendant

- à compter de 60 ans
- justifier d'au moins de 150 trimestres tous régimes de retraite confondus
- activité professionnelle :

Travailleur indépendant :

- exercer à **titre exclusif** une activité artisanale ou commerciale et réduire ses revenus d'au moins 20%
- non cumulable avec une activité salariée

Salarié :

- exercer une ou plusieurs activités salariées à temps partiel comprise entre 40% et 80% du temps de travail applicable dans l'entreprise (contrat au forfait jour possible sous conditions)
- non cumulable avec une activité travailleur indépendant

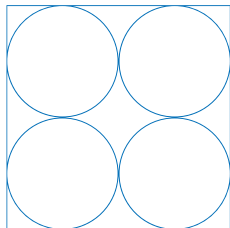
Le point de départ

- **Travailleur indépendant** : 1^{er} janvier de l'année à venir
- **Salarié** : 1^{er} jour d'un mois sans être antérieur à la date de dépôt de la demande



Les conditions

La retraite progressive



Le montant

Calcul de la retraite progressive sur la base des droits acquis et selon la diminution de l'activité

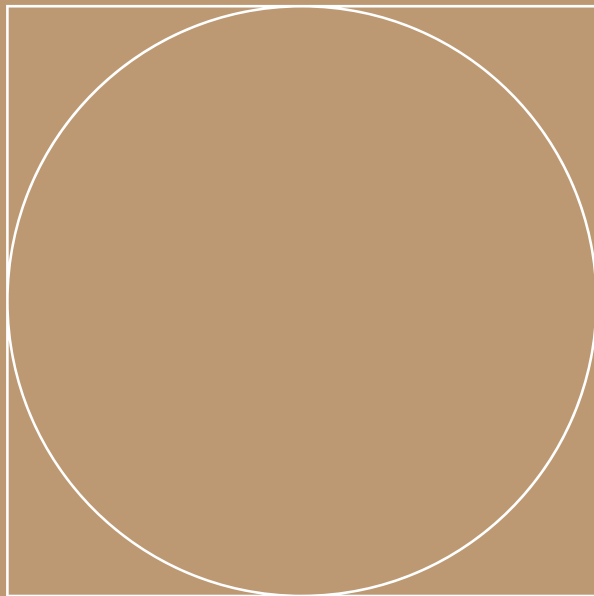
Pour le travailleur non salarié

- La 1^{ère} année : perception de 50% de la retraite progressive à titre provisionnel.
- La 2nde année : ajustement en fonction :
 - si baisse de 20% à 50% : remboursement de la différence à réaliser ;
 - si inférieur à 20% : pas de versement de retraite

Pour le salarié

- Si modification du temps de travail avec respect des bornes autorisées : révision du montant
- Si cessation d'activité à temps partiel : suspension de la retraite
- Si reprise d'activité à temps complet : suppression de la retraite

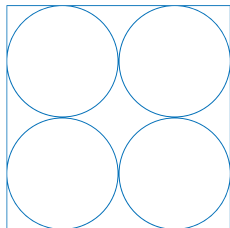




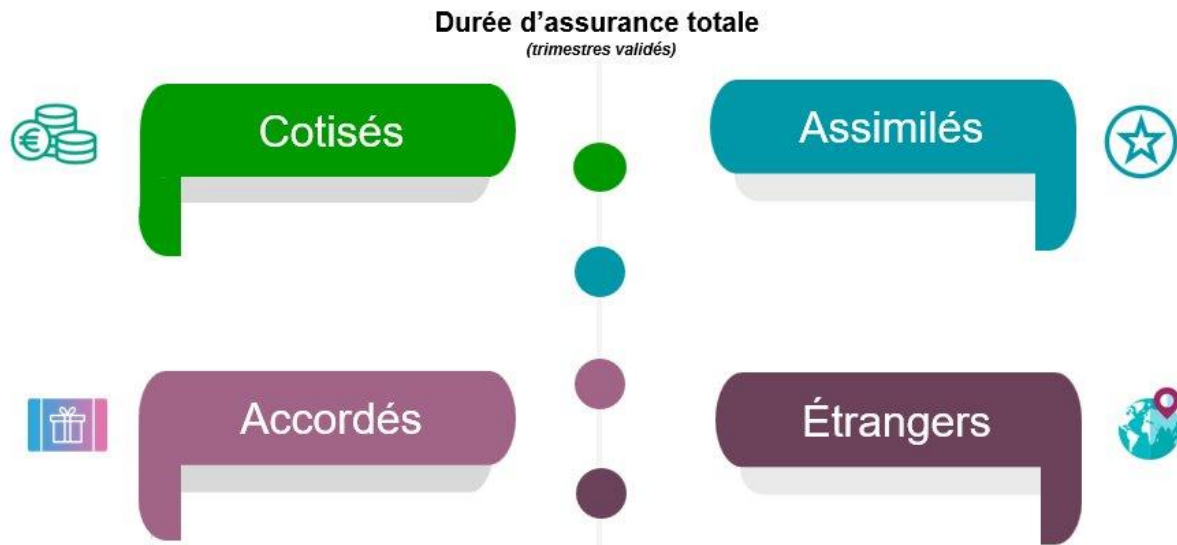
04 La retraite de base

La retraite de base

Durée d'assurance

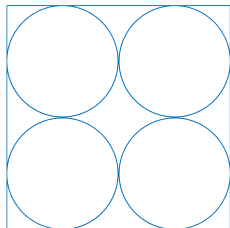


De quoi est-elle composée ?

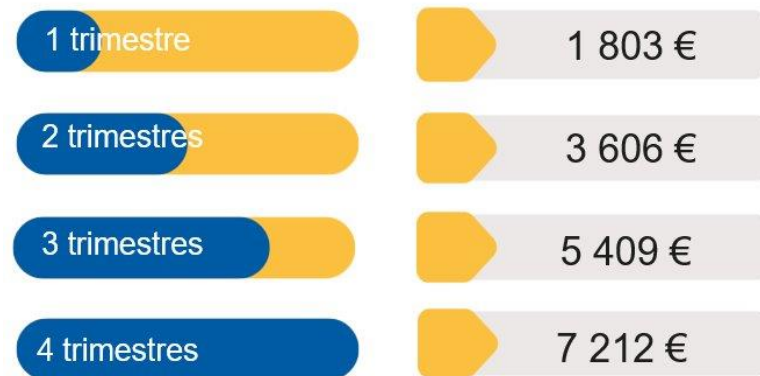


La retraite de base

La retraite



Trimestres d'activités pour les salariés du privé



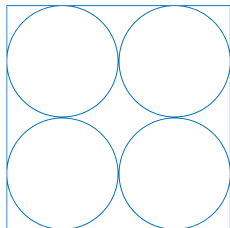
- 4 trimestres maximum par an
- prise en compte du montant des cotisations et non de la durée réelle de l'activité professionnelle

Dans la limite du plafond de la Sécurité sociale 2026 ➡ 48 060€/an ou 4 005€/mois



La retraite de base

La retraite



Trimestres d'activités pour les travailleurs indépendants

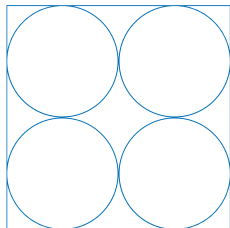
Valeur 2026	Montant des cotisations	Montant du revenu
1 trimestre	322 €	1 803 €
2 trimestres	644 €	3 606 €
3 trimestres	967 €	5 409 €
4 trimestres	1 289 €	7 212 €

L'assiette minimale pour l'assurance vieillesse de base des travailleurs non-salariés est fixée à **5 409 €** pour 2026 permettant de valider 3 trimestres de retraite par an dans la limite de 48 060€/an ou 4 005€/mois.



La retraite de base

La retraite



Périodes d'exonérations Acre*

* Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise

Les périodes de bénéfice de l'Acre permettent une exonération de certaines charges sociales sauf pour la retraite complémentaire des travailleurs indépendants*.

Pour l'ouverture des droits à la retraite de base à l'Assurance retraite,

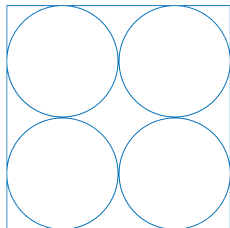
➤ **validation de trimestres en fonction du revenu réel déclaré**

Avant le 1^{er} janvier 2007 et sous conditions, le bénéfice de l'ACCRE permettait la validation de trimestres assimilés dans les mêmes conditions que des périodes de chômage indemnisé.

** Avant le 31 décembre 2007, exonération des cotisations de retraite complémentaire des Artisans possible sans ouverture de droits sauf si renoncement pour bénéficier d'une validation de points*

La retraite de base

La retraite

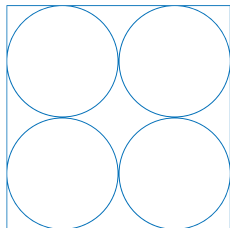


Trimestres assimilés



La retraite de base

La retraite



Trimestres accordés

Majoration de durée d'assurance pour enfants



Congé parental

Si plus favorable,
validation des trimestres

Avant le 01 janvier 2010

A compter du 01 janvier 2010

4 trimestres
pour la mère

- 2 trimestres pour la mère
- + 2 trimestres pour la mère ou le père ; option à demander par les parents dans les 6 mois suivant les 4 ans de l'enfant

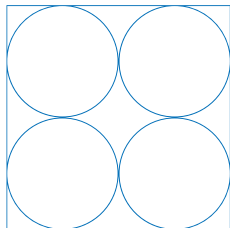
Sauf exception : décès de la mère avant la majorité de l'enfant ou enfant élevé seul par le père avant les 4 ans de l'enfant

**Sous conditions de résidence avec l'enfant, non privation d'autorité parentale, durée d'affiliation minimum sauf exception*



La retraite de base

La retraite



Trimestres étrangers

Droits variables selon le statut professionnel



Détachement

- Affiliation au régime français
- lien de subordination avec l'employeur
- durée du détachement limitée et variable



Expatriation

- Recrutement local
- sans** rattachement au régime français

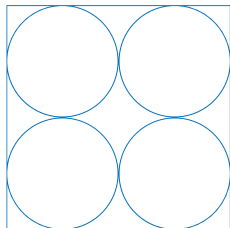


Adhésion possible à l'assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'étranger (CFE) afin de maintenir les droits à la protection sociale française tout en étant à l'étranger, quel que soit le pays (sous conditions)



La retraite de base

La retraite



Trimestres étrangers

Prises en compte des trimestres étrangers pour le taux

Totalisation des périodes dans l'UE, l'EEE et la Suisse (sauf exception).

Pas de cumul de périodes dans différents pays ayant signé un accord de sécurité sociale (sauf exception) ou entre un pays ayant signé une convention et une période de l'UE, EEE et la Suisse.

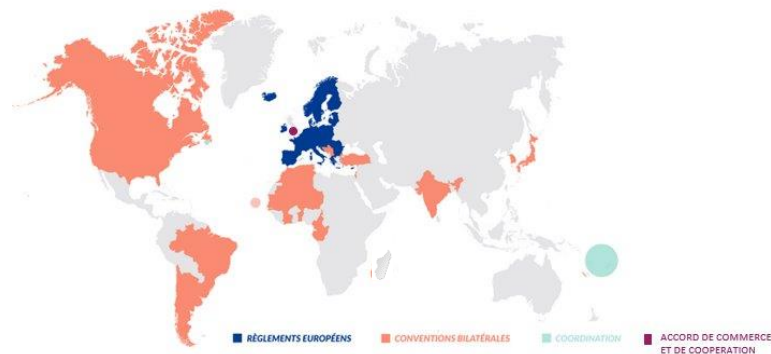
- Les 27 pays Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, république Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède Mayotte
- Les 3 Etats de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège)
- La Suisse

- Algérie, Andorre*, Argentine*, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil*, Cameroun, Canada*, Cap-Vert, Chili*, Congo, Corée-du-sud*, Côte d'Ivoire, États-Unis*, Gabon, Îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey et Île-de-Man), Inde*, Israël, Japon*, Kosovo, Macédoine, Mali, Maroc*, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Niger, Philippines, Québec*, Saint-Marin, Sénégal, Serbie*, Togo, Tunisie*, Turquie, Uruguay*

- Mayotte
- Nouvelle-Calédonie*
- Polynésie-française*
- St-Pierre et Miquelon*

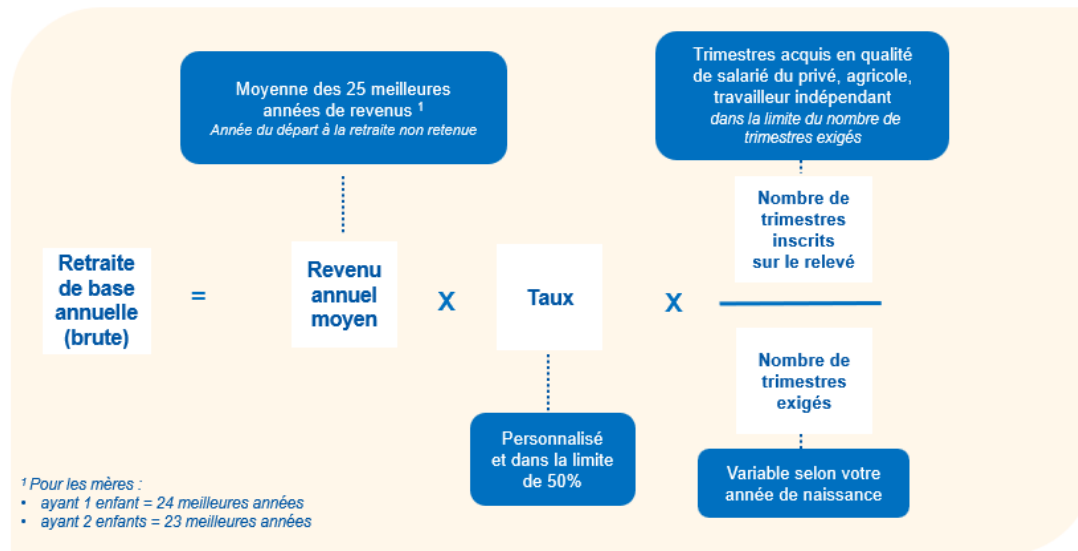
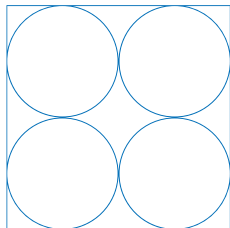
- Royaume uni

* Si uniquement statut d'indépendant en France



La retraite de base

Calcul du montant de la retraite de base selon la formule suivante



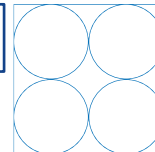
EN ATTENTE
des textes
d'application

Qui calcule et paie la retraite de base ?

Dernier régime d'affiliation si travailleur indépendant, salarié du privé ou agricole



Calcul du montant de la retraite de base pour les artisans et commerçants



Depuis 1973

Alignement du calcul de la retraite des artisans et commerçants sur celui du régime général des salariés du privé

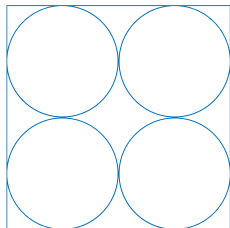
Avant 1973

Calcul de la retraite de base par points



La retraite de base

Augmentation de la retraite



Majoration pour enfant : 10% de la retraite

Avoir eu 3 enfants et plus (biologique, adopté ou enfant du conjoint sous conditions)

Surcote d'activité : 1,25% par trimestre civil cotisé

- avoir atteint l'âge légal
- avoir la durée d'assurance requise pour le taux plein
- poursuivre une activité professionnelle

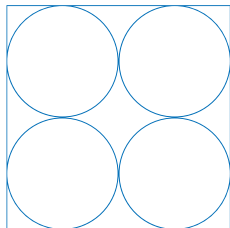
La surcote parentale : 1,25% pour chaque trimestre cotisé supplémentaire, au cours de l'année précédant l'âge légal de la retraite et dans la limite de 5%

- justifier d'au moins 1 trimestre de majoration de durée d'assurance pour enfants (maternité, adoption, éducation, congé parental, enfant handicapé)
- justifier de la durée d'assurance requise pour le taux plein dans l'année qui précède l'âge légal de la retraite
- avoir au moins 63 ans



La retraite de base

Augmentation de la retraite



Le minimum contributif

Le principe :

- garantir un montant minimum de retraite de base variable selon le nombre de trimestres cotisés en présence de faibles salaires ;
- versement automatique d'un complément différentiel, quels que soient les revenus mobiliers ou immobiliers du retraité.

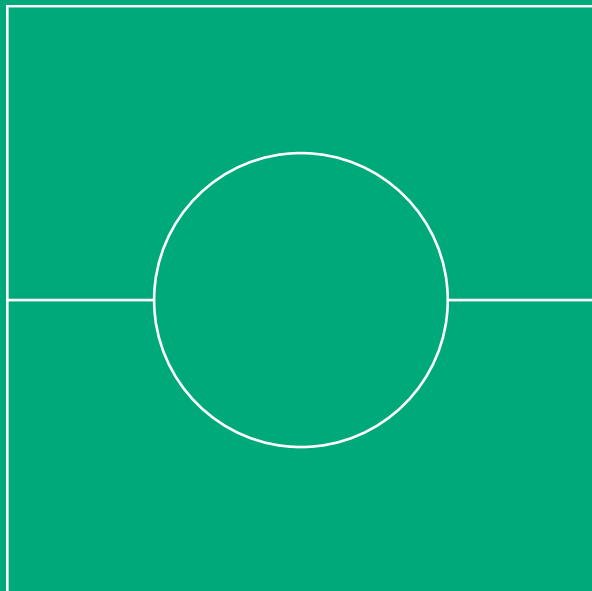
Les conditions d'accès :

- à partir de l'âge légal et avec une retraite calculée au taux maximum ;
- avoir demandé toutes les retraites base et complémentaire dont le montant total est inférieur à 1444,89 € par mois (valeur 06/2026).

Le montant :

756,29 € à 903,93 € (valeur 01/2026) selon le nombre de trimestres cotisés.





05 La retraite complémentaire

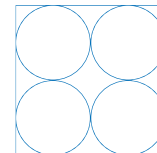
Le calcul de la retraite complémentaire

Depuis 2013

Régime complémentaire unique et commun pour les artisans et commerçants

Avant

1979 pour les artisans et 2004 pour les commerçants



COTISATIONS (versées à l'Urssaf)

8,1%

de la part de revenu inférieure au plafond⁽¹⁾ RCI*

ET

9,1%

de la part de revenu comprise entre le plafond RCI et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale⁽²⁾



(1) 43 891 € en 2025
(2) 188 400 € en 2025

CALCUL

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

=

LE NOMBRE DE POINTS acquis par l'assuré

X

LA VALEUR DU POINT revalorisée chaque année

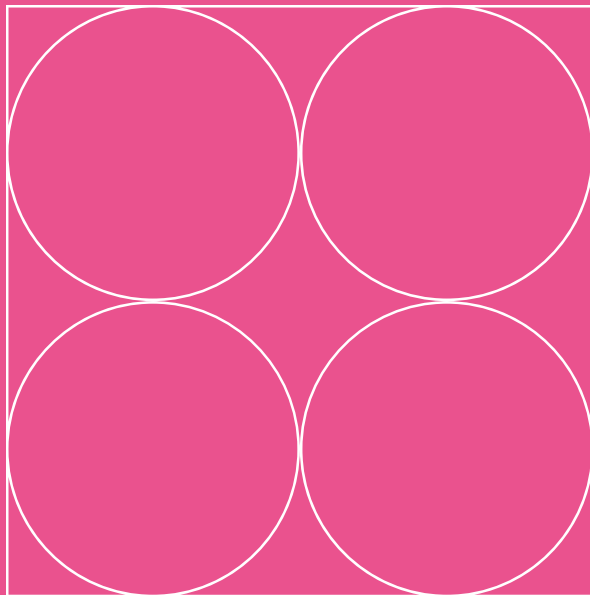
X

LE TAUX

de la retraite de base*

*Si vous ne bénéficiez pas d'une retraite de base à taux plein, votre RCI sera également minorée.





06

L'accompagnement

Aide au départ à la retraite

Permet la prise en charge des cotisations TNS impayées afin de valider des droits à la retraite en fin de carrière ou de faire face aux difficultés rencontrées lors du passage à la retraite.

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- avoir le statut d'indépendant ou conjoint collaborateur au moment de la demande ;
- avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite ou 62 ans en cas d'invalidité ;
- avoir majoritairement été affilié(e) en qualité d'indépendant sur l'ensemble de sa carrière ;
- avoir cotisé plus de 15 années et 60 trimestres d'activité en qualité d'indépendant ;
- ne pas être imposable sur les deux années civiles précédant le départ à la retraite.



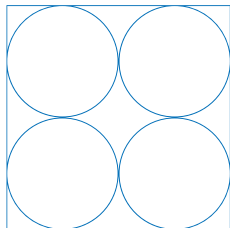
L'ADR est une aide à caractère social et facultative : elle dépend de critères sociaux et n'est donc pas accordée systématiquement.

En savoir plus : [securite-sociale.fr > Retraite > Partir en retraite > ADR.](https://securite-sociale.fr/retraite/partir-en-retraite/adr)



L'accompagnement

Dois-je cesser mon activité ?



Le cumul emploi retraite

Le principe

Cessation de l'ensemble des activités professionnelles sauf pour :

- les commerçants, artisans et industriels (possibilité de poursuite d'activité) ;
- les salariés en raison du type, de la nature d'activité, ou avec des faibles revenus.

Et son exception

Cumul emploi retraite intégral, sans aucune restriction, pour percevoir les retraites de base et complémentaire ainsi que les revenus d'activité professionnelle à condition :

- d'avoir l'âge légal de départ(1) en retraite et justifier de la durée d'assurance requise pour la retraite à taux plein ou avoir l'âge d'obtention du taux maximum (67 ans) ;
- et d'avoir fait valoir l'ensemble des retraites auprès des régimes de retraite obligatoire.

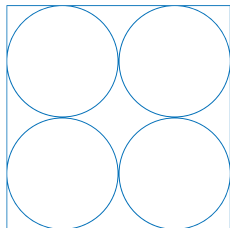


(1) Attention : en cas de départ en retraite anticipée, application des règles du cumul emploi retraite intégral uniquement à partir de l'âge légal de départ à la retraite



L'accompagnement

Dois-je cesser mon activité ?



A défaut de remplir les conditions du cumul emploi retraite intégral, mise en place du cumul emploi retraite limité.

Pour les indépendants

Montant du revenu professionnel procuré par cette activité et des pensions de retraite ne doivent pas dépasser :

- la moitié du plafond annuel de la Sécurité Sociale (soit 24 030 € en 2026) ;
- ou le plafond annuel de la sécurité sociale (soit 48 060 € en 2026) si activité dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

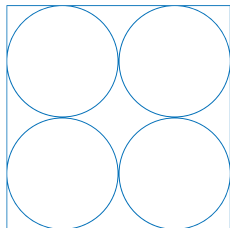


Attention : si dépassement du plafond autorisé, suspension du versement de la retraite base et complémentaire pour chaque année de cumul pendant un maximum de 12 mois



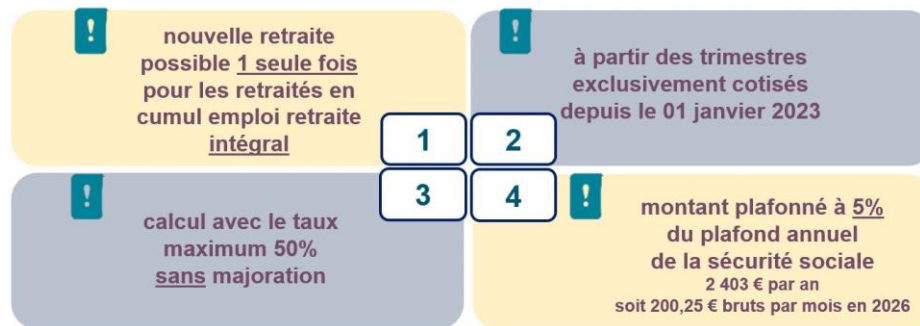
L'accompagnement

Dois-je cesser mon activité ?



Et pour les droits à la retraite en cas de cumul emploi-retraite ?

! Droit à une seconde retraite ouvert à partir du 1^{er} septembre 2023 en faveur des travailleurs indépendants et salariés



Délai de carence de 6 mois obligatoire en cas de reprise chez le dernier employeur (si salarié) pour les retraites prenant effet à compter du 01/11/2023



L'accompagnement



Evolution du cumul emploi-retraite

Pour les retraites prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2027

- Suppression du délai de carence de 6 mois en cas de reprise d'activité chez le même employeur
- Simplification des règles de cumul emploi-retraite avec 3 situations de départ à la retraite :

①

Avant
l'âge légal de la
retraite

②

Entre
l'âge légal
de la retraite
et 67 ans

③

À partir
de 67 ans



L'accompagnement



Evolution du cumul emploi-retraite

Pour les retraites prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2027

Avant
l'âge légal
de la retraite

- Retraite réduite du montant du nouveau revenu

Exemple

Si reprise d'activité avec un salaire de 1000 €, la retraite sera diminuée de 1000 €. Possibilité de suspension totale de la retraite si le revenu est supérieur au montant de la retraite

Entre
l'âge légal de la retraite
et 67 ans

- Cumul possible dans la limite d'un seuil de revenus fixé par décret.
- Si dépassement du seuil, réduction de la retraite à hauteur de 50% du montant dépassé

Exemple

Si seuil fixé à 7000 €/an, un revenu annuel de 10 000 € dépassera de 3000 € le seuil. La retraite sera diminuée de 1 500 € (soit 3 000 € / 2).

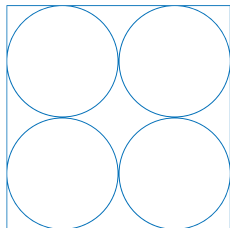
À partir
de 67 ans

- Cumul de la retraite et du revenu d'activité sans conditions
- Droit à une seconde retraite pour les périodes travaillées en cumul après 67 ans



L'accompagnement

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)



Compléter la retraite

Si vous avez de faibles ressources, possibilité de demander une aide financière pour garantir un minimum de revenus pour vivre en France sous conditions :

- Ressources, résidences et âge ;
- Montant de l'ASPA variable selon la situation personnelle et familiale.



Pour connaître votre éligibilité à l'ASPA, rendez-vous sur mes-aides.gouv.fr



L'accompagnement

L'offre de services de l'Assurance retraite

Informations et services en ligne pour préparer et gérer votre retraite

www.lassuranceretraite.fr

Pour nous écrire

CNAV Assurance retraite Ile-de-France

CS 70009

93166 Noisy Le Grand Cedex

Par téléphone

39 60

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h.

(service gratuit + prix d'un appel selon l'opérateur téléphonique)

Centre d'assistance technique

0 971 10 20 10

A télécharger en ligne

www.lassuranceretraite.fr

> Je suis actif / Je suis retraité >

> Formulaires et Supports d'information

Ma carrière



Comment lire mon relevé de carrière ?
(PDF - 420 Ko)

Ma retraite



Demandeur d'emploi : votre passage à la retraite (fiche pratique)
(PDF - 167 Ko)



La notification de retraite : mieux comprendre à partir d'un exemple
(PDF - 257 Ko)



Tout savoir sur l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)
(PDF - 183 Ko)



Ma retraite, mode d'emploi



Travailleurs indépendants : vos droits à la retraite complémentaire
(PDF - 202 Ko)

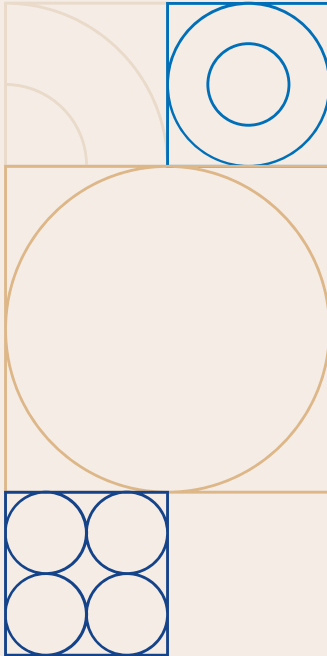


Trop-perçu : Comment le rembourser ?
(PDF - 664 Ko)



Tout savoir sur le cumul emploi-retraite
(PDF - 130 Ko)

Liens utiles

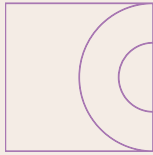


- urssaf.fr
- [secu-indépendants.fr](https://secu-independants.fr)
- autoentrepreneur.urssaf.fr

Par téléphone

- **3698** (service gratuit + prix d'un appel selon l'opérateur téléphonique)





Où vous informer ?

@Urssaf Île-de-France



LinkedIn



YouTube



Ur'Start



Podcast
« Seuls, mais bien
accompagnés »

**Abonnez-vous à nos
newsletters via Ur'Start**

